

FRANCE TRAUMATISME CRÂNIEN

Association nationale des professionnels au service des traumatisés crâniens

Organisme de formation déclaré sous le n° 11 94 07542 94

Siret 37901263600021

francetraumatismecranien@gmail.com

<http://www.france-traumatisme-cranien.fr/fr/>

14, rue du val d'Osne 94415 Saint Maurice cedex France.



Président :
François TASSEAU

Vice présidents :
Françoise BEURET-BLANQUART
Arièle LAMBERT
Jacques LUAUTE

Secrétaire générale :
Catherine FISCHER
Secrétaire général adjoint :
Pascal RIGAUX
Trésorier :
Marc-André CECCALDI
Trésorier adjoint :
Philippe GEMINEL

Maintenir ou arrêter la nutrition et l'hydratation des patients en état végétatif chronique (EVC) ou en état paucirelationnel (EPR) ?

A propos du cas de Vincent Lambert qui serait en état paucirelationnel depuis plusieurs années après un traumatisme crânien grave.


L'ampleur médiatique et judiciaire de l'affaire Vincent L. à Reims a conduit les membres du conseil d'administration de **France Traumatisme Crânien** (association nationale des professionnels au service des traumatisés crâniens) à exposer ce qu'une longue expérience professionnelle auprès de ces patients, les données de la science dans ce domaine et une réflexion approfondie dans le domaine éthique, leur ont permis de savoir :

- ✓ Une bonne appréciation de l'état clinique, par des examens cliniques et complémentaires répétés et adaptés, est la base de la réflexion. Concernant l'EPR post-traumatique on sait par l'imagerie fonctionnelle et l'électrophysiologie, que ces patients ont des activités cognitives et parfois des îlots de conscience, même si la communication avec eux est réduite voire presque indétectable.
- ✓ Les patients en EVC/EPR ne sont pas en fin de vie et ne relèvent pas d'une prise en charge dans des unités de soins palliatifs. Ils sont des patients très lourdement handicapés, totalement dépendants, pris en charge d'abord dans les services de MPR puis dans de petites unités dédiées créées par la circulaire du 3 mai 2002.
- ✓ Le cadre législatif permet de répondre à certains questionnements. L'EVC/EPR est une situation chronique où des limitations thérapeutiques peuvent être discutées en cas de complications médicales graves dans le cadre de la Loi Léonetti pour éviter tout acharnement thérapeutique. L'alimentation et l'hydratation, comme les soins d'hygiène et de confort, font partie, pour nous, des soins de base dus à tout patient dans cette situation de stabilité clinique.

- ✓ La médecine et en particulier la réanimation permettent depuis 2 à 3 décennies, de maintenir en vie des patients qui auparavant seraient décédés ; certains d'entre eux évoluent vers un EVC ou un EPR. On sait depuis peu que des traumatisés crâniens en EPR peuvent, de façon non exceptionnelle, évoluer plus favorablement que prévu, pendant plusieurs années, parfois jusqu'à la récupération d'un état de conscience appréciable, leur permettant de communiquer de façon fiable,

Ces remarques nous conduisent à rappeler les risques inhérents à toute catégorisation, chaque situation étant singulière et devant être traitée au « cas par cas ».

Pour le Conseil d'Administration de France Traumatisme Crânien,



Le Président
Docteur François TASSEAU